

## ANNEXE 1

### ANNEXE TECHNIQUE

#### A LA CONVENTION N° 1537C0101

Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

## Préambule

### Pour l'ADEME,

La conférence environnementale de septembre 2013 a entériné la volonté collective des parties prenantes d'engager la France dans une transition vers l'économie circulaire.

Le développement de l'économie circulaire permet d'amplifier la dynamique initiée par les actions et les programmes locaux de prévention déchets dans les territoires, en intégrant l'ensemble des acteurs, collectivités, acteurs économiques, citoyens, administrations. Cette approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens / service), de modifier les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de diminuer les impacts sur l'environnement notamment en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Les projets des territoires doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de prévention et à la mise en œuvre d'action concernant les flux prioritaires définis dans le Programme National de Prévention Déchets 2014/2020. Ils s'inscrivent également dans les objectifs d'économies de ressources dans le cadre de démarches d'économie circulaire telles que définies par la loi TECV.

Les territoires « Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) » retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par le MEDDE s'engagent à mettre en œuvre une approche territoriale forte. Cette démarche englobe la prévention et la gestion de tous les déchets et comprend également les autres piliers de l'économie circulaire (Écologie Industrielle et Territoriale, Economie de Fonctionnalité, éco-conception,...).

### Pour la collectivité,

Une démarche conjointe d'élaboration de plans d'actions, le Plan déchets et le Plan Economie circulaire de Nantes Métropole : Nantes Métropole s'est engagée dans un nouveau Plan d'actions déchets pour le mandat 2014-2020. Inscrite dans la continuité du plan précédent, intégrant le bilan du Programme local de prévention des déchets 2011-2015, ce Plan d'actions, piloté par la Direction des déchets a vocation à contribuer aux objectifs du Plan Climat Énergie Territorial, à la transition énergétique et à l'économie circulaire.

Nantes Métropole a engagé, depuis juillet 2014, une démarche pour construire, en associant les acteurs du territoire, un plan d'action stratégique et opérationnel pour le soutien de l'économie circulaire à l'horizon 2020. Cette démarche est pilotée par la Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale – DGDEAI.

Nantes Métropole s'est reposée sur ces stratégies et orientations, et sur son expérience de mobilisation des acteurs du territoire Capitale Verte européenne en 2013, pour formaliser sa réponse à l'Appel à projets national « Zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Écologie fin 2014. Le projet présenté, objet du présent Contrat

d'objectifs, vise ainsi à mettre en place une démarche exemplaire et participative de réduction et de valorisation maximale des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

## 1 Description du programme d'action déchets & économie circulaire

Le programme proposé a été construit sur la base de :

- La formalisation du nouveau plan d'actions déchet 2014-2020, intégrant le bilan du plan de prévention des déchets, et mettant en évidence la contribution à l'économie circulaire. La réalisation de ces évaluations et définition du nouveau plan s'est faite en régie par la direction des déchets, impliquant les services de la direction et les directions associées (3 séminaires en 2014).
- La formalisation de la feuille de route sur l'économie circulaire (feuille de route en cours de validation politique). L'étude a été réalisée entre avril et décembre 2015, par la direction générale du développement économique, avec l'appui d'un Cabinet d'experts externe, Auxilia pour la réalisation du diagnostic de territoire, l'accompagnement de la mise en œuvre d'une démarche de co-construction du plan d'action (avec un enjeu de mobilisation des acteurs et une attention particulière à la transversalité) et la montée en compétence des acteurs (acculturation à l'économie circulaire).

L'étude a suivi la méthodologie détaillée dans le guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France (ADEME – octobre 2014).

### • **Axe 1 – Animer le projet et mobiliser les acteurs :**

**La mise en œuvre du projet repose sur :**

Une organisation interne :

- Une Cellule projet intitulée « Zéro déchet, zéro gaspillage » à la direction des déchets ;
- Un travail de proximité avec la direction générale du développement économique, qui porte la thématique Economie circulaire ;
- L'animation d'un groupe projet transversal inter-directions (déchets, développement durable climat, politique de la ville, développement économique durable - RSE, dialogue citoyen, communication, ...) afin d'assurer la cohérence et complémentarité avec les différentes politiques publiques.

Une organisation externe reposant sur :

- Le Groupe de suivi du plan de prévention déchets (1), créé en 2011 et présidé par Mme Gressus, Vice-présidente en charge des déchets, au côté de l'ADEME, qui sera ré-intitulé et élargi à d'autres acteurs lors de sa réunion du 6 octobre 2015.
- En articulation avec les instances liées à l'économie circulaire, au Plan Climat territorial.

*(1) Ademe, Conseil départemental, communes (agenda 21 / développement durable), chambres consulaires (CCI, chambre de métiers), bailleurs sociaux, associations - entreprises d'environnement et de l'économie sociale*

### III. La gouvernance participative (2/3)



La gouvernance participative - Extrait de la réponse de Nantes Métropole, décembre 2014

#### Une recherche de synergie entre déchets et économie circulaire, déchets et énergie-climat :

Nantes Métropole a formalisé son nouveau **Plan d'actions déchets (2014-2020)**, comprenant 30 actions répondant à 3 orientations stratégiques, et issu d'un travail transversal inter-directions d'évaluation et de prospective mené en 2014. Parmi les axes :

- un Plan d'action territorial Encombrants et dépôts sauvages (2014-2020)
- un volet prévention des déchets, dans la continuité du Plan de prévention des déchets 2011-2015
- un plan de communication de proximité.

Inscrit dans ce plan, l'articulation avec les autres politiques de Nantes Métropole, dont le **Plan Climat Territorial**, le **Plan d'actions Economie circulaire** en préparation et la démarche de responsabilité sociétale.

**En matière d'exemplarité**, la direction déchets a été certifiée Iso 9001:2008, le 11 mai 2015, reconnaissant la démarche qualité visant la recherche d'efficacité et d'efficacités de la direction. Par ailleurs, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont engagé une réflexion pour renforcer l'exemplarité interne et aller vers une démarche de responsabilité sociétale.

• **Axe 2 - Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource**

**O Axe 2.1 – L'offre et les acteurs économiques du territoire**

AXES 2016-2018	Actions	Calendrier	Partenaires porteurs d'actions
<b>PILIER ÉCONOMIE CIRCULAIRE – Offre des acteurs économiques</b>			
<b>Économie circulaire</b>	<p>Étude &gt; Plan d'action métropolitain : Diagnostic territorial prospectif, Cartographie des acteurs, identification de 8 chaînes de valeur Définition de 3 scénarii de développement</p> <p>Politique déchets / déplacement : lien avec le projet Cascade -plateforme logistique d'approvisionnement</p>	<p>Démarrage Mai &gt; octobre Début 2016 : validation politique de la feuille de route stratégique 2016 : gouvernance et animation, lancement des projets (démonstrateurs) 2017 : mise en route des premiers démonstrateurs (ou brique pour fermer les boucles) 2018 : bilan intermédiaire et priorités suivantes.</p>	<p>Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale (DGDEAI)</p>
<b>Exemplarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction déchets certifiée Iso 9001 :2008 (11.05.15) : recherche d'efficience et d'efficacité.</li> <li>- Contribution à la démarche structurée de Responsabilité sociétale (au sens norme iso 26 000) et à la réflexion sur la politique d'achats responsables.</li> <li>- Étude sur les déchets de la collectivité</li> <li>- Volet déchets du dispositif métropolitain Eco-Evènement : généralisation</li> </ul>	<p>Certification 11.05.15 &gt; Processus d'amélioration continu</p> <p>2015 : diagnostic Responsabilité sociétale en cours</p> <p>Etude réalisée 2015, arbitrage et mise en œuvre 2016 et suivant</p> <p>2016-2018</p>	<p>Direction des déchets</p> <p>Démarche Responsabilité (DEER)</p> <p>Direction de la commande publique</p> <p>Direction des déchets</p> <p>DEER / Dir déchets / Déplacements</p>
<b>Accompagnement des entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite, consolidation et capitalisation des actions liée à la démarche « <i>Entreprises, réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses</i> »</li> <li>- Test de l'outil de quantification des flux entre entreprises par la CCI</li> <li>- Contribution à des démarches d' « écologie territoriales »</li> <li>- Opération d'accompagnement et de valorisation des artisans-commerçants de la réparation avec la chambre de métiers (« Répar'acteurs »)</li> <li>- Réflexion pour la construction d'un partena-</li> </ul>	<p>2016</p> <p>2016</p> <p>2015 : soutien démarche collective de la Chantrerie</p> <p>1ère opération 19-20.10.15 : Journées locales de la réparation et lien avec associations / Economie sociale et solidaire</p>	<p>CI, Chambre de métiers</p> <p>DGDEAI (direction emploi innovation sociale, RSE, développement économique durable)</p> <p>Ecosolies ...</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-ariat intégré NM–chambres consulaires</li> <li>-PCET /Climat–énergie–déchets (6 clubs d'entreprises travaillent sur les déchets en 2015).</li> <li>- Sensibilisation des entreprises via la plateforme RSE</li> <li>- Besoins en emplois/compétences dans les entreprises liées à la transition énergétique, avec un champ sur la filière déchet et le BTP</li> </ul>	Réflexion : 2016 Nouveau partenariat : 2017 et suivant  2016-2018	
--	---	--	--

**O Axe 2.2 – la demande et les comportements des consommateurs**

<b>PILIER ÉCONOMIE CIRCULAIRE - La demande et les comportements des consommateurs</b>			
<b>Mobilisation, implication des habitants et acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tables rondes / baromètre</li> <li>- Réunion Comité Zéro déchet, zéro gaspi</li> <li>- Implication habitants : Tester le règlement de collecte sur l'Île Nantes ; Quartier 0 déchet, Nantes Ht Pavé</li> <li>- Contribution réflexions Ecopole / Ecosolies : groupe déchets</li> <li>- Défi Familles 0 déchet, intégré au Défi Familles à énergie positive</li> <li>- Semaine européenne de réduction déchets</li> <li>- Contribution au grand débat sur la transition énergétique : lancement défis, appel à projets</li> <li>- Connaissance des gisements de déchets du territoire au travers de la Méthode De Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 04.2015 puis 2018</li> <li>- 6 octobre 2016 : 1ère réunion</li> <li>- 2016-2018</li> <li>- Lancement déc. 2015</li> <li>- 21-29.11.15 ; 2016-2018</li> <li>- 2016</li> <li>- 2016 - 2017</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction déchets</li> <li>- Lien Équipes de quartier</li> <li>- Ecopole, Ecosolies / Dir Emploi Innovation -Plan ESS</li> <li>- NM / lien DEER</li> <li>- DEER</li> <li>- Direction Déchets</li> </ul>
<b>Déploiement de la réduction, du réemploi et de la valorisation des encombrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan territorial encombrants et dépôts sauvages 2015-2020</li> <li>- Développement des ressourceries / lieux de stockage d'objets en vue d'une réutilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche engagée 1er semestre 2015 &gt; construction plan d'actions par quartier</li> <li>- 2015 ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NM - Nantes Habitat, bailleurs</li> <li>- Equipes de quartier ...</li> <li>- Ecosolies, ressourceries (Atelier Retz Emploi, ressourcerie Île) et structures insertion (Relais Atlantique, Envie 44, Homme Debout), ...</li> </ul>
<b>Réduction et traitement de proximité des biodéchets et déchets verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du plan d'actions, suite étude globale sur les biodéchets réalisée en 2014 :</li> <li>- Habitants : déploiement du compostage individuel et collectif et du broyage de déchets verts – évolution dispositif Tri'Sac</li> <li>- Communes : solutions locales pour les cantines et marchés alimentaires</li> <li>- Gros producteurs</li> <li>- Contribution aux études liées aux solutions industrielles (plateforme compostage, méthanisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 15 &gt; restitution aux communes</li> <li>- Automne : finalisation axes développement, validation</li> <li>- Pour le Marché de collecte Loire Chézine : état des lieux 2nd semestre 2016 + déploiement en 2017</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostri / Compost'In Situ : compostage (habitants, cantines, marchés) et broyage de déchets verts</li> <li>- Direction Déchets / Développement économiques / communes</li> <li>- Direction Déchets / Pôle Proximité / Développement économiques / CCI</li> </ul>

<b>Réduction gas-pillage alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de réduction du gaspillage alimentaire / Lien cuisines scolaires et professionnels de la restauration. Lien avec la candidature de Nantes Métropole à l'Appel à projet Plan national pour l'alimentation.</li> <li>- Sensibilisation et accompagnement des professionnels, marchés alimentaires, commerces et distribution alimentaire ...</li> <li>- Animations événementiel grand public « <i>La Grande table de l'agglomération</i> » : capitalisation et développement.</li> </ul>	<p>2016</p> <p>Fin 2015 &gt; réponse printemps 2016</p> <p>2016-2018</p>	<p>Partenariat Ecopole / Cuisine centrale / Agores</p> <p>DEER</p> <p>CCI, Chambre métiers</p> <p>Direction des déchets / DEER</p>
--	--	--	--

### O Axe 2.3 – la gestion des déchets

<b>PILIER ÉCONOMIE CIRCULAIRE – La gestion des déchets</b>			
<b>Renforcement du tri</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude niveau de services de l'apport volontaire en lien : verre, textiles, papiers, plastiques (lien avec étude Modecom)</li> <li>- Étude progression des centres de tri / éventuelle extension consignes de tri plastiques</li> <li>- Etude de renforcement du maillage des déchèteries avec de nouveaux sites (13ème Déchèteries, nouveaux éco – points Auvours et Gaudinière, Ile de Nantes)</li> <li>- Développement de nouveaux concepts de déchèteries - ressourceries</li> <li>- Réflexion citoyenne vers des quartiers « zéro déchet » (ex : quartier Haut Pavé St Félix).</li> <li>- Accompagnement à la structuration de l'offre territoriale aux professionnels (émergence de nouvelles filières, déchèteries professionnelles, réflexion intégrée dans le cadre du déménagement du MIN)</li> <li>- Etude de programmation du tri des collectes sélectives et des déchets non valorisables « tout venant »,</li> </ul>	<p>2016 et suivantes</p> <p>Cadre du renouvellement du contrat Arc en ciel 2019</p>	<p>Dir. déchets NM</p> <p>Direction Déchets / Développement économiques / CCI</p>
<b>Performance de valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des filières de traitement (optimisation de la performance énergétique des usines de valorisation, mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets verts – dont la réflexion autour de la filière bois énergie, modernisation de la chaîne de tri de la collecte sélective)</li> <li>- Etude de coopération pour la mutualisation des outils de traitement avec les collectivités limitrophes</li> <li>- Amélioration de la valorisation du tout – venant des déchèteries (lien avec réflexion sur production de CSR)</li> </ul>	<p>Cadre prochaine DSP Arc En Ciel 2019</p>	<p>Direction des déchets / Lien Direction de l'énergie</p>

<b>Tarification redevance</b>	Lien avec la définition du positionnement de la collectivité vis à vis des déchets des usagers professionnels : réalisation d'une étude globale sur les services apportés aux professionnels, et les modes de financement, en vue notamment d'étudier la faisabilité de rendre plus équitable et incitatif les services.	2016-2018	Direction des déchets, cellule gestion  DGDEAI, chambres consulaires
-------------------------------	--	-----------	--

• **Axe 3 – Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux**

En référence à son volet 3.2 « optimiser les ressources financières pour gagner en efficience » du Plan d'actions déchets 2014-2020, Nantes Métropole s'engage à :

- Poursuivre le suivi des actions dans le cadre d'une comptabilité analytique, avec les outils Comptacouts et Sinoe® ;
- Alimenter l'Ademe en données relatives au suivi du Projet Zéro déchet, zéro gaspillage.
- Comme fait annuellement, rédiger et transmettre le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et sa synthèse.

**L'animation d'un observatoire**, outil partagé et global d'évaluation multi-thématiques, intégrant les indicateurs techniques, sociaux et économiques, fait partie des éléments d'engagement de la collectivité.

## 2 Modalités de la convention

Nantes Métropole s'engage à :

- **Désigner un élu référent qui aura notamment la charge avec l'appui du chef de projet de :**
  - présider le Comité de pilotage
  - assurer l'information et l'échange avec les instances délibératives du territoire et avec ses services
  - apporter les moyens nécessaires à la mission d'animation et son suivi
  - assurer la cohérence et la synergie du projet avec les différents dispositifs pré existants et s'appliquant sur le territoire, notamment le Programme Local de Prévention et le Plan Climat Energie Territoire,
  - assurer la cohérence avec les programmes nationaux, régionaux ou départementaux déchets et économie circulaire (notamment le Programme National de Prévention Déchets et les Plans de Prévention et de Gestion des Déchets),
  - assurer la mise en œuvre des conditions requises précisées dans les 3 axes du programme d'action,
- Tenir l'ADEME périodiquement informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'action déchets et économie circulaire au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.
- Faire état de la présente convention à l'occasion de toute manifestation ou information portant sur tout ou partie des résultats.
- Collaborer au partage d'expérience, au suivi et à l'évaluation des projets organisés par l'ADEME et ses partenaires au niveau national ou régional.

## 2.1 Participation aux réseaux co-animés par l'ADEME

L'animateur participera aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional.

## 2.2 Modalité de suivi des engagements de moyens et de résultats conditionnant l'attribution des aides financières

**Dans le cadre du contrat d'objectif déchets et économie circulaire,**

- une aide forfaitaire est attribuée au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi – évaluation
- une aide additionnelle est attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs prévus.

Comme stipulé à l'annexe financière, le versement de l'aide est conditionné au respect des modalités de mise en œuvre convenues, notamment à une activité conforme aux engagements pris pour une durée de 3 ans.

### ➤ L'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens est fondée sur le principe suivant :

L'engagement effectif des actions prévues dans le programme avec les conditions requises, sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le directeur régional de l'ADEME.

De plus des indicateurs de moyens sont pris en compte à caractère informatif dans les rapports d'avancement d'activités des années 1 et 2. L'analyse de ces objectifs permettra de suivre le déroulement du contrat et sa mise en œuvre :

- a) Effectif de l'équipe projet du programme
- b) mesurer l'effet levier du soutien financier de l'ADEME
- c) Gouvernance et participation

Equipe projet au sein de la collectivité : présence d'un chef de projet et d'un élu référent.

COPIL et de COdec : fonctionnement des comités et participation et présence des acteurs du territoire

### ➤ 3 indicateurs de résultats sont retenus pour le paiement de la part variable du CO en année 3

L'atteinte d'un minimum de 60% de l'objectif fixé pour chacun des 3 indicateurs est nécessaire afin d'obtenir une partie de la part variable. Au-delà de 60%, le meilleur résultat obtenu parmi les 3 indicateurs sera retenu pour le paiement de la part variable.

- **1 : Taux de réduction des DMA supérieur ou égal aux exigences du PNPD / Loi transition énergétique (-7% ou -10% - DMA au sens Eurostat hors déblais et gravats entre 2010 et 2020).**  
**Réduction des DMA (Kg/hab) au minimum de 1% par an, soit 3% en 3 ans.**
- **2 : Taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) (selon convention CGDD) sur le périmètre DMA :**  
**Atteinte et stabilisation d'un taux globale de 93% de valorisation (matière, organique et énergétique) (base du tonnage total de déchets hors gravats)**
- **3 : Un indicateur du monde économique :**  
**3 démarches engagées d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)**

Les indicateurs suivants devront être suivis afin de faciliter l'évaluation nationale (cohérence entre tous les contrats d'objectifs).



- 4 : **Taux de réduction du tonnage des déchets issus du territoire et enfouis** (à définir par les DR selon la situation régionale ; inclusion potentielle de l'ensemble des déchets produits)
- 5 : **Un indicateur du monde économique** sera retenu parmi les 3 suivants :
  - Nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'éco-conception
  - Nombre de démarches engagées d'Economie de la Fonctionnalité

➤ **Indicateurs de suivi opérationnel du contrat :**

Le dispositif de suivi et d'évaluation du projet sera défini par le Comité technique afin d'une part d'appuyer la conduite du projet dans une démarche d'amélioration continue et d'autre part de permettre de capitaliser les retours d'expérience, sur la base de la liste indicative d'indicateurs suivante à enrichir d'éléments relatifs aux champs de la production économique, de la consommation et de la gestion des déchets :

- Flux entrants dans des déchèteries pour les professionnels et pour les particuliers, ou nombre de déchèteries prof. ou taux de valorisation de ces déchets,
- La formation : renseigner sur SINOE Déchets les formations suivies (prévention, économie circulaire, partenariat...) par les membres de l'équipe projet
- La collectivité a engagé les études de faisabilité pour la mise en place de la Tarification Incitative :
  - Année 1 : délibération actant l'engagement des études - réalisée et transmise à l'ADEME
  - Année 2 : études en cours ou terminées
- La matrice des coûts de gestion des déchets, le cadre des coûts de la prévention et les indicateurs de performance sont saisis et validés dans SINOE® Déchets
- Les fiches actions résultats et la fiche CODEC sont renseignées sur OPTIGEDE dès la première année et mise à jour en fin d'année
- Inscription sur la plateforme collaborative sur l'économie circulaire ADEME/IEC

## 2.3 Modalités générales de fonctionnement

### Comité technique du projet

Afin de suivre le bon déroulement du projet, Le Comité technique du plan de prévention déchets (1), créé en 2011 et présidé par Mme Gressus au côté de l'Ademe, devient le Comité technique de suivi du Projet Zéro déchet, zéro gaspillage.

Le Comité technique se réunira autant de fois que nécessaire selon l'avancement du plan d'actions et au moins trois fois par an à une date choisie d'un commun accord entre les parties. Ce Comité pourra inviter d'autres personnes après accord de ses membres.

Ce Comité technique a pour mission sur la base des propositions du Comité de Pilotage :

- d'assurer le bon déroulement des actions engagées,
- d'établir le suivi financier du programme,
- de procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours,
- d'approuver le contenu des actions pour l'année suivante.

*(1) Ademe, Conseil départemental, communes (agenda 21 / développement durable), chambres consulaires (CCI, chambre de métiers), bailleurs sociaux, associations - entreprises d'environnement et de l'économie sociale*

### Responsables opérationnels respectifs

Chacune des parties désigne un chef de projet dont le rôle est d'assurer l'animation et la coordination du partenariat :

- Pour Nantes Métropole : Mme Sophie DAGNAUD, direction des déchets
- Pour l'ADEME : M. Marc JANIN

Les parties conviennent de s'informer mutuellement en cas de changement de leur responsable respectif ainsi désigné.

## 2.4 Rapports d'avancement et rapport final

### **Les rapports d'avancement comprendront :**

#### **1<sup>er</sup> rapport d'avancement :**

- un résumé d'une page de l'action menée pendant les 12 mois précédents,
- une synthèse du programme d'actions,
- un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs des 12 mois précédents, précisant la mise en œuvre des conditions requises dans le programme d'action et en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus,
- Le bilan des difficultés rencontrées les 12 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages des 12 mois précédents,
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.
- 

#### **2<sup>ème</sup> rapport d'avancement :**

- un résumé d'une page de l'action menée pendant les 24 mois précédents,
- une synthèse du programme d'actions,
- un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs des 12 mois précédents, précisant la mise en œuvre des conditions requises dans le programme d'action et en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus,
- Le bilan des difficultés rencontrées les 24 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages,
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.

### **Le rapport final comprendra :**

Le rapport final contiendra les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus. Il comportera également les éléments suivants :

- un résumé d'une page,
- une synthèse du programme d'action,
- un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs des 3 années, précisant la mise en œuvre des conditions requises dans le programme d'action et en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus,
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité au-delà de la période de soutien financier.

### **Présentation des rapports :**

Chaque document, recto-verso, sera transmis en 2 exemplaire(s) sous forme papier et numérique sous format normalisé A4. Les documents seront en outre fournis au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).